

Délibération n° 2019-10-304 du 05 novembre 2019

Désignation des opérateurs CEP et autorisation de signer les actes d'engagement relatifs à l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents visant à la mise en œuvre du service de Conseil Evolution Professionnelle sur le lot 16

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6111-6, L. 6123-5 et R.6123-8,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2152-2, R. 2185-1 et R. 2185-2,

Vu la Délibération n° 2019-04-182 du 4 avril 2019 relative au lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents du service de Conseil en Évolution Professionnelle

Après en avoir délibéré le 05 novembre 2019,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve la désignation de l'attributaire suivant pour l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents visant à la mise en œuvre du service de Conseil Evolution Professionnelle n°2019-04-04 :

| Lot | Attributaire | Montant total HT pour 4 ans avec un engagement minimum correspondant à un bon de commande pour l'UO n°3 | Montant total TTC pour 4 ans avec un engagement minimum correspondant à un bon de commande pour l'UO n°3 |
|----------------------|---|---|--|
| Lot 16 – Corse | ANTHEA RH CONSEILS 22 rue León Jouhau - 75010 Paris | 13 150,00 € | 15 780,00 € |

Article 2

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général de France compétences à signer les actes d'engagement et autres pièces contractuelles relatifs à l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents visant à la mise en œuvre du service de Conseil Evolution Professionnelle avec l'attributaire susmentionné à l'article 1 et dans les conditions figurant dans son offre finale.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 05 novembre 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

